

Mississauga se prépare pour les élections municipales de 2026

Faites compter votre voix! Les prochaines élections municipales de Mississauga auront lieu le lundi 26 octobre 2026.

23 mars 2026

Mississauga se prépare aux prochaines élections municipales. Elles auront lieu le lundi 26 octobre 2026. Les électeurs choisiront le maire, les conseillers municipaux/régionaux et les conseillers scolaires de Mississauga.

Pourquoi il est important de voter

Les élections municipales de Mississauga ont une incidence sur de nombreux aspects de votre vie quotidienne. Le gouvernement municipal prend des décisions concernant les transports en commun, les parcs, les programmes communautaires, les routes et les services d'urgence.

En votant, vous contribuez à choisir les personnes qui prennent ces décisions. Votre vote contribue à façonner votre quartier et votre communauté.

Renseignements importants sur les candidats

Vous souhaitez présenter votre candidature aux prochaines élections?

Pour être admissible à présenter votre candidature, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne
- avoir au moins 18 ans
- être un(e) résident(e) de la Ville de Mississauga; ou
- un(e) non-résident(e) si vous ou votre conjoint(e) possédez ou louez une propriété dans la Ville

Participez à la séance d'information pour les candidats

Si vous souhaitez vous présenter aux élections ou apprendre comment elles se déroulent, vous pouvez participer à une [séance d'information en personne pour les candidats](#). Cette séance est organisée par le ministère des Affaires municipales et du Logement et la Ville de Mississauga.

Mardi 24 mars 2026

De 18 h à 21 h

Hôtel de Ville de Mississauga – Salle du conseil, 2^e étage
300 City Centre Drive
Aucune inscription n'est nécessaire.

Il y a aussi d'autres [ateliers gratuits](#) offerts par l'Association des municipalités de l'Ontario en mars, avril et mai 2026.

Information pour les électeurs

Qui peut voter?

La Loi de 1996 sur les élections municipales établit les règles applicables aux élections municipales. Cela inclut les personnes admissibles à voter.

Vous pouvez voter aux élections municipales de 2026 à Mississauga si vous :

- avez la citoyenneté canadienne
- avez au moins 18 ans
- être un(e) résident(e) de la Ville de Mississauga ou un(e) non-résident(e) si vous ou votre conjoint(e) possédez ou louez une propriété à Mississauga
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de voter en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* ou de toute autre loi applicable.

Vérifier la liste électorale

Assurez-vous que vos renseignements sont à jour avant de voter. Vous pouvez vérifier, mettre à jour ou ajouter vos renseignements pour les élections municipales et provinciales en ligne dès maintenant. Utilisez le service d'[Inscription des électeurs d'Élections Ontario](#) pour commencer.

Dates clés des élections

- 24 mars 2026 (de 18 à 21 h) – Séance d'information pour les candidats à l'Hôtel de Ville
- 1^{er} mai 2026 (8 h 30) – Ouverture des candidatures aux postes de maire, de conseiller municipal ou régional et de conseiller scolaire
- 21 août 2026 (14 h) – Clôture des nominations des candidats
- Octobre 2026 – Les jours de vote par anticipation ont lieu

News Release

City of Mississauga
300 City Centre Drive
Mississauga, ON L5B 3C1



mississauga.ca facebook.com/citymississauga x.com/citymississauga

- 26 octobre 2026 – Jour du scrutin

Renseignez-vous sur les élections à Mississauga à mississauga.ca/elections.

Contexte :

Les dernières élections municipales de Mississauga ont eu lieu le 24 octobre 2022. Une élection partielle pour les postes de maire et de conseiller du quartier 5 a eu lieu le 10 juin 2024.

En Ontario, les élections municipales ont lieu tous les quatre ans. Les électeurs élisent un maire, des conseillers municipaux/régionaux et des conseillers scolaires. Si une personne quitte son poste avant les prochaines élections, une élection partielle est organisée.

La *Loi de 1996 sur les élections municipales* fixe les règles régissant le déroulement de toutes les élections municipales et scolaires en Ontario. À Mississauga, le secrétaire municipal est chargé d'organiser les élections municipales conformément à la *Loi sur les élections municipales*.

-30-

Contact média :

Relations avec les médias de la Ville de Mississauga

media@mississauga.ca

905 615-3200, poste 5232

ATS : 905 896-5151